

NOYAN



TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

2018 : 0.56\$ / 100\$ d'évaluation

Le même taux que depuis 2016 !

D'OÙ PROVIENNENT LES VARIATIONS DU COMPTE DE TAXES

Chaque compte de taxes est propre à chaque contribuable. Les variations peuvent différer par rapport à l'évaluation du terrain, du bâtiment, connecté ou pas aux égouts.

Le montant pour les ordures et les matières recyclables est de 137.95\$ par propriété applicable (hausse de 1.05\$ par rapport à 2017). Pour ce qui est de la Sûreté du Québec, le montant est de 194.73\$ par propriété applicable (hausse de 25.97\$ par rapport à 2017).

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS POUR 2018

20 MARS 2018

20 JUIN 2018

20 SEPTEMBRE 2018

20 NOVEMBRE 2018

MODE DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

Argent, chèques

Cartes de débit

Paiement électronique (en ligne)

****** Les numéros de matricules ont changés depuis 2016. Veuillez vérifier que vous avez le bon numéro pour effectuer votre paiement en ligne. Surtout pour les gens, qui font leur paiement préautorisé et qui ont entré ledit matricule depuis plusieurs années.

Vérifiez également auprès de votre institution financière qu'elle a le bon numéro.

Cela évitera des confusions pour vos paiements.

PERMIS

N'oubliez pas!

Pour toute modification, rénovation, agrandissement, ajout, construction neuve, il vous faut vous procurer un permis auprès de l'inspecteur municipal.

Pour tout feu, à ciel ouvert ou de foyer, il vous faut un permis, gratuit, et signé.

Vous possédez un chien, il est obligatoire de l'enregistrer en venant à l'hôtel de ville et de signer le registre afin de prendre connaissance du règlement et de récupérer la médaille de votre chien (obligatoire).